

## PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> Juillet 2024

### Ordre du Jour :

- Validation du remplacement du panneau lumineux par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et approbation des conditions ;
- Accueil périscolaire : modification des tarifs ;
- Accueil périscolaire du mercredi : modification des tarifs ;
- Accueil de Loisirs sans hébergement : modifications des tarifs ;
- Restaurant scolaire : tarifs 2024-2025 ;
- Convention de mise à disposition de matériel agricole de la CUMA ;
- Création d'un poste de rédacteur ouvert au cadre d'emplois de rédacteurs et attachés ;
- Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes d'Epineux-le-Seguin ;
- Modification du prix de vente de l'immeuble situé place Troussard (ancienne mairie)

### Questions diverses

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin s'est réuni à la Mairie principale sous la présidence de Monsieur DESNOË Stéphane, Maire.*

*Etaient présents : M. DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel - M. VALLERAY Jean-Louis - M. LEROY Anthony - Mme MIEUZÉ Géraldine - M. AUBRY Yves - Mmes BAILLIF Noémie - BERNARDON Gaëlle – MM DUBOIS Mickaël - COTTEREAU Frédéric - Mmes LEBRETON Charline - PAVIEL-LEGROS Magali - MM GÉRÉ Nicolas - JOUY Joël - PREMARTIN Christophe - Mmes MAGNIEN Pascale - PIERRE-AUGUSTE Renée.*

*Absents excusés : MM BLSCAK Damien - SOUVESTRE Jean-François.*

*Pouvoir(s) : /*

*Secrétaire de séance : Mme MIEUZÉ Géraldine*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

*Nombre de conseillers présents : 17*

*Nombre de conseillers votants : 17*

*Date de publication : 08 juillet 2024*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date 13 mai 2024.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité,

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants :

- Travaux d'éclairage public à Epineux-le-Seguin - remplacement de 33 luminaires vétustes
- Montant du loyer du logement situé rue Pierre Jean Chapron à Epineux-le-Seguin

**48-2024 : Restaurant scolaire : tarifs 2024-2025**

Vu la convention signée en date du 17 juin 2024 avec le prestataire de repas CONVIVIO.

Considérant les nouvelles conditions et l'évolution du coût du repas.

Monsieur Stéphane DESNOË, Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs des repas de la cantine scolaire municipale pour la rentrée 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

▪ **DECIDE**, de fixer comme suit les tarifs pour l'année 2024-2025 :

- repas enfant ..... 4,16 € soit une augmentation de 1 %
- repas (adultes – enseignants) ..... 6,16 € soit une augmentation de 1 %

Ces nouvelles dispositions tarifaires seront applicables pour la rentrée scolaire 2024–2025 soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**49-2024 : Accueil périscolaire : modification des tarifs**

Vu la délibération 2021-91 du 08 novembre 2021 sur l'actualisation des tarifs de l'accueil périscolaire sur les communes de Ballée et d'Epineux-le-Seguïn, communes déléguées de Val-du-Maine,

Vu l'instauration d'une pénalité forfaitaire pour retard à l'accueil périscolaire,

Monsieur le Maire :

. **PROPOSE** de ne pas modifier les tarifs de l'accueil périscolaire (garderie du matin et du soir) sur les communes de Ballée et d'Epineux-le-Seguïn, communes déléguées de Val-du-Maine, mais d'augmenter le montant de la pénalité forfaitaire pour les familles qui récupèrent leur(s) enfant(s) après 18h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **ACCEPTTE** la proposition de Monsieur le Maire qui est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

. **DECIDE** de conserver les tarifs de l'accueil périscolaire et d'augmenter le montant de la pénalité forfaitaire comme suit :

➤ **BALLEE**

**MATIN** :

	Horaires	Quotient familial Inférieur à 1 000 €	Quotient familial Supérieur à 1 000 €
Lundi – mardi - jeudi – vendredi	7h30 – 8h45	0,90 €	1,00 €

**SOIR** :

	Horaires	Quotient familial Inférieur à 1 000 €	Quotient familial Supérieur à 1 000 €	
Lundi – mardi – jeudi Vendredi	16h35 -18h30	Si présence supérieure à 1h	1,60 €	1,70 €
		Si présence inférieure ou égale à 1h	0,80 €	0,85 €

. **DECIDE** que les familles domiciliées hors de la structure d'Accueil de Loisirs Intercommunal pourront bénéficier pour leurs enfants scolarisés à Val-du-Maine du même tarif que celui mis en place pour les familles domiciliées dans le périmètre de l'ASLH intercommunal.

. **DECIDE** que les enfants en vacances chez leurs grands-parents pourront également bénéficier du tarif des communes adhérentes à l'ALSH intercommunal selon les places disponibles.

### **51-2024 : Accueil périscolaire du mercredi : modification des tarifs**

Vu la délibération prise en séance de Conseil municipal en date du 13 juin 2022 portant sur l'actualisation des tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi Loisirs,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'actualiser dans le cadre du plan mercredi les tarifs du Mercredi Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er septembre 2024 :  
*Pour les familles des communes adhérentes à la structure intercommunale (Val-du-Maine, Bannes, Chémeré le Roi, Cossé en Champagne, Préaux, Saint-Loup-du-Dorat, Beaumont-Pied-de-Bœuf) :*

	<b>½ Journée mercredis loisirs - Soit 7h30-12h. Soit 14h-18h</b>		<b>Journée Mercredi loisirs</b>
	<i>Sans repas</i>	<i>Avec repas</i>	<i>Journée avec repas</i>
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>			
Quotient jusqu'à 999	3,70 €	7,86 €	11,56 €
Quotient à partir de 1000	4,00 €	8,16 €	12,16 €
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>			
Quotient jusqu'à 999	3,40 €	7,56 €	10,96 €
Quotient à partir de 1000	3,70 €	7,86 €	11,56 €
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>			
Quotient jusqu'à 999	3,10 €	7,26 €	10,36 €
Quotient à partir de 1000	3,40 €	7,56 €	10,96 €

- **DECIDE** que les familles domiciliées hors de la structure d'Accueil de Loisirs Intercommunal pourront bénéficier pour leurs enfants scolarisés à Val-du-Maine du même tarif que celui mis en place pour les familles domiciliées dans les communes adhérentes à la structure intercommunale.
  - **DECIDE** d'appliquer la tarification modulée du mercredi loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- . **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer la convention de restauration à intervenir qui prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **52-2024 : Convention de mise à disposition de matériel agricole de la CUMA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CUMA propose une mise à disposition de matériels.

Afin d'organiser la mise à disposition de ce matériel, la CUMA propose à la commune de Val-du-Maine une convention pour fixer les conditions d'utilisation et les responsabilités des utilisateurs.

Après avoir pris connaissance des conditions énoncées dans la convention de mise à disposition entre la CUMA et la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les dispositions de la convention de mise à disposition de matériel agricole (broyeur, bétonneuse...)
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la CUMA,
- **VALIDE** les modalités d'organisation et d'utilisation du matériel.
- **DIT** que la convention annexée à la présente délibération prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> mars 2024 et pour la durée de 5 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 365,30 € à l'APE pour l'achat d'un barnum, versée directement au comité des fêtes d'Epineux-le-Seguin.

Cette subvention sera imputée en section de fonctionnement du budget communal – article 65748.

**55-2024 : Modification du prix de vente du bien situé Place Ernest Troussard à Ballée (ancienne mairie) – parcelle AB n° 24**

Vu la délibération en date du 08 mars 2021 n°2021-12, approuvant la vente du bien situé Place Ernest Troussard à Ballée (ancienne mairie) parcelle cadastrée AB n° 24,

**Considérant** que ledit immeuble n'est susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il peut-être procéder à leur aliénation,

**Vu** les estimations faites par les différents organismes compétents,

Monsieur DESNOË Stéphane, maire, propose au Conseil Municipal de modifier le prix de vente,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de vente de cet immeuble situé Place Ernest Troussard à Ballée au prix de 53 000 € net vendeur,
- **AUTORISE** M. Stéphane DESNOË, Maire à faire toutes les démarches nécessaires ;
- **DONNE** à Stéphane DESNOË, Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées

**56-2024 : Montant du loyer du logement locatif situé 15C rue Pierre Jean Chapron à Epineux-le-Seguin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du logement locatif situé 15C rue Pierre Jean Chapron à Epineux-le-Seguin sont terminés et qu'il convient de décider du montant du loyer.

Il propose au Conseil Municipal de fixer le prix du loyer de ce logement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **FIXE** le loyer sur ce logement comme suit :

**Montant du loyer mensuel : 450,00 € Hors charges**

**Les charges de chauffage seront ajoutées chaque mois après relevé de compteur**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**57-2024 : Travaux d'éclairage public à Epineux-le-Seguin : remplacement de 33 luminaires vétustes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier :

**Libellé de l'opération** : Epineux remplacement 33 luminaires vétustes

**Localisation / Lieu-dit** : Epineux rue des Mines et autres rues

**Référence du dossier** : RE-12-005-23

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

- **Mayenne Nature Environnement**

M. Nicolas GERE informe que la préfecture souhaite mettre en place un programme de protection des chauves-souris

- **Modification des horaires d'ouverture de la poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

M. le Maire informe que la poste sera ouverte au public le mardi de 14h. à 17h30 et fermée le mercredi après-midi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Les autres horaires ne changent pas.

- **Acte d'achat du terrain appartenant aux consorts ROQUAIN**

La signature de l'acte pour l'achat des parcelles AB 104 et C 142 appartenant aux consorts ROQUAIN a eu lieu le 27 juin 2024 chez maitre GUEDON. L'achat a été consenti pour un montant de 10 000 €.

- **La date de la prochaine réunion sera le lundi 09 septembre.**

FIN DE SEANCE à 23h00.

Le Maire  
Stéphane DESNOË



Le secrétaire de séance  
Mme Géraldine MIEUZÉ